



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 31 octobre 2021

ÉLECTIONS LOCALES

Élections départementales partielles : Résultats et taux de participation du 1^{er} tour de scrutin du 31 octobre par canton.

CANTON 1- Abymes 1

Inscrits : 11728
Votants : 2144
Suffrages exprimés : 2016
Taux d'abstention : 81,72 %
Taux de participation : 18,28 %
Résultat : Faithful/Rauzduel : 1103 voix (54,71 %) ; Deshayes/Lerus : 732 voix (36,31 %) ;
Canfrin/Royer : 181 voix (8,98 %)

CANTON 4-Baie-Mahaut 1

Inscrits : 14309
Votants : 1665
Suffrages exprimés : 1514
Taux d'abstention : 88,36 %
Taux de participation : 11,64 %
Résultat : Mado/Polifonte : 1514 voix (100%)

CANTON 5-Baie-Mahaut 2

Inscrits : 17238
Votants : 2533
Suffrages exprimés : 2328
Taux d'abstention : 85,31 %
Taux de participation : 14,69 %
Résultat : Losbar/Roger : 1775 voix (76,25 %) ; Delver/Manne : 553 voix (23,75%)

Pour rappel, Pour être élu au premier tour de scrutin, un binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au binôme qui comporte le candidat le plus âgé.

Pour qu'un binôme puisse se présenter au second tour, il doit avoir obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans le canton.



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Si un seul binôme de candidats remplit cette condition, le binôme ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour. Si aucun binôme ne remplit cette condition, seuls les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour.

La campagne électorale

En cas de second tour, la campagne électorale sera ouverte le lundi 1er novembre 2021 à zéro heure et s'achèvera le samedi 06 novembre 2021 à zéro heure.

Ainsi, tous les moyens de propagande (dont la distribution de documents électoraux, et notamment des tracts) sont interdits la veille du second tour de scrutin à zéro heure, soit le samedi 6 novembre 2021.

Le dépôt des candidatures pour le second tour aura lieu le mardi 2 novembre de 10h à 16h en préfecture.

Contacts : 0690 33 06 66.